

**O B J E T**  
**Vœu pour le tracé Grande**  
**vitesse dans l'Indre**

*Commune de Buzançais*  
*Conseil Municipal du 19/10/2011*  
*n°2011/89*

Le Conseil,

Le projet de ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Orléans- Clermont-Lyon offre à notre département l'opportunité de rejoindre le réseau TGV : la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans les scénarios étudiés par Réseau Ferré de France et soumis au débat public.

La position de l'Indre consiste à proposer le raccordement de la ligne Paris-Orléans-Limoges – Toulouse à cette nouvelle ligne, afin de faire un trait d'union entre deux axes ferroviaires, démultipliant les effets du projet pour notre région.

Les temps de parcours vers Paris seraient réduits, des liaisons vers Lyon seraient possibles et les liaisons quotidiennes seraient sauvegardées.

De surcroit, la liaison de la ligne historique Paris-Orléans-Limoges – Toulouse (POLT) à la nouvelle ligne Paris-Orléans- Clermont-Lyon permettra une modernisation de l'équipement.

**DELIBERE**

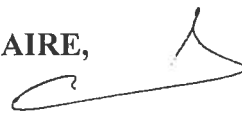
**21 pour – 3 abstentions**

**ARTICLE PREMIER** – SE PRONONCE EN FAVEUR :

- Du raccordement des lignes Paris-Orléans-Limoges–Toulouse et Paris-Orléans-Clermont-Lyon au sud de Vierzon, permettant ainsi l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- Du raccordement des lignes Paris-Orléans-Limoges–Toulouse et Paris -Orléans- Clermont-Lyon suivant le scénario Ouest afin de rapprocher les territoires du Limousin, du Centre de l'Auvergne et du sud Est de la France
- De la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences aller/retour vers Paris
- De l'amélioration de la ligne Paris-Orléans- Limoges-Toulouse
- De l'étude des opportunités offertes par le raccordement des deux lignes pour la desserte du Limousin et l'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport.

**FAIT & DELIBERE**, les jour, mois et an que dessus  
Au Registre sont les signatures  
Certifié exécutoire

LE MAIRE,



TRANSMIS EN PREFECTURE LE 27 OCTOBRE 2011

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE LE 10 NOVEMBRE 2011